



## Lettre d'information Espèces exotiques envahissantes en outre-mer

Octobre 2016

### Sommaire

- [Évaluation des coûts économiques des espèces exotiques envahissantes en Guadeloupe](#)
- [Saint-Barthélemy interdit l'introduction de plusieurs espèces animales à la fois non indigènes et non domestiques](#)
- [Bilan des opérations de lutte contre les plantes exotiques envahissantes menées par l'ONF Réunion de 2004 à 2013](#)
- [La Convention internationale sur les eaux de ballast en vigueur en 2017](#)
- [L'UICN adopte une motion sur l'engrassement biologique des coques des navires](#)
- [Rapports, publications, lettres d'information](#)

### Evaluation des coûts économiques des espèces exotiques envahissantes en Guadeloupe



La prévention des introductions d'espèces exotiques envahissantes concerne les structures publiques comme privées : elle permettrait d'économiser le coût de la lutte contre ces espèces une fois qu'elles sont installées, ainsi que les préjudices économiques causés par leurs impacts (agriculture, santé, dégradation d'infrastructures...).

Le sujet est complexe : il existe un enjeu réel à construire en commun un argumentaire écologique, économique et sanitaire. C'est pour démarrer cette réflexion que la DEAL de Guadeloupe a lancé une première enquête auprès d'une cinquantaine d'opérateurs publics et privés, qui recense de 2009 à 2014 :  
- les dépenses effectuées pour lutter contre les espèces exotiques déjà introduites en Guadeloupe (rats, mangoustes...);  
- les dépenses engagées pour remédier aux dommages qu'elles ont générés.

Grâce aux réponses fournies par 32 des organismes consultés, il est désormais possible d'avoir une idée du montant minimum dépensé dans le cadre de cette problématique : entre 2009 et 2014, les espèces exotiques envahissantes ont coûté au moins 3,6 millions d'euros d'argent public en Guadeloupe. Ce coût augmentera inéluctablement si des mesures de prévention efficaces ne sont pas prises pour éviter leur introduction dans le milieu naturel et sur le territoire. Les données ont été stockées dans une base de données qui continuera d'être alimentée, pour tenter de suivre l'évolution quantitative et qualitative des dépenses engagées sur cette problématique.

Source : [DEAL de Guadeloupe](#)

Contact : [Katy Bauchaud](#)

[Télécharger le rapport](#)

## Saint-Barthélemy interdit l'introduction de plusieurs espèces animales à la fois non indigènes et non domestiques



Par une [délibération du 13 mai 2016](#), le Conseil territorial de Saint-Barthélemy interdit l'introduction de plusieurs espèces animales à la fois non indigènes et non domestiques au territoire.

Le Code de l'environnement de la collectivité est ainsi complété par une annexe listant soixante six espèces interdites d'introduction. Ces espèces peuvent être non seulement capturées, prélevées, gardées ou détruites, mais également, depuis la délibération, stérilisées.

[Consulter le code de l'environnement et la liste des espèces concernées](#)

## Bilan des opérations de lutte contre les plantes exotiques envahissantes menées par l'ONF Réunion de 2004 à 2013



L'Office national des forêts contribue à la préservation, la restauration et la reconstitution des milieux naturels d'origine dans les forêts publiques de La Réunion, en particulier en mettant en oeuvre un important programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Ces dix dernières années, l'ONF a conduit plusieurs centaines d'opérations de lutte dans des milieux naturels très variés, testant de nouvelles méthodes et itinéraires de restauration écologique. L'Office vient de publier un rapport de synthèse dressant le bilan des actions de lutte menées entre 2004 et 2013.

**Contact :** [Julien Triolo](#)

[Télécharger le rapport](#)

## La Convention internationale sur les eaux de ballast en vigueur en 2017



La Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM) a été adoptée en 2004 par l'Organisation maritime internationale (OMI), l'institution spécialisée des Nations Unies chargée d'élaborer des normes internationales pour assurer la sécurité et la sûreté des transports maritimes et prévenir la pollution du milieu marin et de l'atmosphère.

Pour entrer en vigueur, cette convention devait être ratifiée par au moins 30 états, dont les flottes marchandes cumuleraient 35 % du tonnage brut de la flotte mondiale de navires de commerce. C'est chose faite depuis l'entrée de la Finlande dans le processus le 8 septembre 2016. Avec la Finlande, 52 Etats ont ratifié la convention, représentant 35,1441 % du tonnage de la flotte mondiale.

La convention sera ainsi effective le 8 septembre 2017 et représente une mesure internationale clé pour la protection de l'environnement visant à empêcher la prolifération des espèces aquatiques envahissantes dans les eaux de ballast des navires. Tous les navires effectuant des voyages internationaux seront tenus de gérer leurs eaux de ballast et sédiments en fonction de certaines règles, conformément à un plan de gestion des eaux de ballast.

**En savoir plus :** [Communiqué de presse sur le site de l'OMI](#)

## L'UICN adopte une motion sur l'encrassement biologique des coques des navires



L'UICN, lors du Congrès mondial de la nature réuni à Hawaï'i du 1er au 10 septembre 2016, a adopté une motion sur l'encrassement biologique des coques des navires.

Par cette motion, L'UICN :

1. Appelle la Directrice générale à :
  - a. promouvoir et soutenir la coopération entre les Membres, les gouvernements, le secteur privé, les parties prenantes et le monde académique pour favoriser l'échange d'informations, de connaissances, de technologies et de meilleures pratiques en vue de prévenir l'introduction d'espèces non indigènes par l'encrassement biologique ; et
  - b. prier les gouvernements de créer et d'appliquer des cadres juridiques pour partager la responsabilité en matière de prévention de l'introduction d'espèces non indigènes par l'encrassement biologique.
2. Prie instamment tous les Membres de reconnaître la nécessité d'instaurer, de toute urgence, la coordination et la coopération au niveau international pour lutter contre l'encrassement biologique.
3. Prie instamment l'Organisation maritime internationale de travailler à la mise en place de mesures obligatoires traitant du transfert d'organismes aquatiques préjudiciables et d'agents pathogènes par l'encrassement biologique des navires.
4. Encourage la communauté internationale à ratifier la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (2004).

[Accéder à la motion complète](#)

## Rapports, publications et lettres d'information

### Rapports et publications

ONF Réunion (2016). Bilan des opérations de lutte contre les plantes exotiques envahissantes menées à La Réunion de 2004 à 2013. [Télécharger](#)

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (2016). Rapport d'activités 2015. [Télécharger](#)

*Le rapport présente notamment un bilan détaillé des actions réalisées par le Pôle espèces envahissantes du Conservatoire.*

Lagadec E, Gomard Y, Le Minter G, Cordonin C, Cardinale E, Ramasindrazana B, et al. (2016) Identification of *Tenrec ecaudatus*, a Wild Mammal Introduced to Mayotte Island, as a Reservoir of the Newly Identified Human Pathogenic *Leptospira mayottensis*. PLoS Negl Trop Dis 10(8): e0004933. doi:10.1371/journal.pntd.0004933. [Lien](#)

Michael D. Day, David R. Clements, Christine Gile, Wilmot K. A. D. Senaratne, Shicai Shen, Leslie A. Weston, and Fudou Zhang (2016) Biology and Impacts of Pacific Islands Invasive Species. 13. *Mikania micrantha* Kunth (Asteraceae). Pacific Science 2016 70 (3), 257-285. [Lien](#)

Udo, N., Tarayre, M. I. & Atlan, A (2016). Evolution of germination strategy in the invasive species *Ulex europaeus*. Journal of Plant Ecology. doi: 10.1093/jpe/rtw032. [Lien](#)

### **Lettres d'information**

Lettre d'information du Groupe de travail national sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. [Septembre 2016](#).

Lettre d'information du CEN de Nouvelle-Calédonie. [Septembre 2016](#)

Lettre d'information de l'OEPP. [juillet 2016](#), [aout 2016](#)